Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 043-214301574-20261007-DEL_2026_0152-DE

VILLE
DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 07 octobre 2026

Délibération n° DEL_2026_0152

L'an deux mille vingt six, le sept octobre à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 01 octobre 2026

Étaient présents :
Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Corinne BERNARD, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN - COFFY, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Fabien SURREL, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
12/10/2026

Ont donné procuration :
Monsieur Roland LONJON à Madame Valérie BELLUT, Monsieur Stéphane LAC à Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Séverine BONCOMPAIN à Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Xavier RIFFARD à Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Jacky ROME, Monsieur Enzo CHARITAT à Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ à Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Saloua EL AAZZOUZI à Monsieur Fabien SURREL

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 21H40

Rédacteur : Delphine DUNIS Affaires Scolaires

Objet :	Aides aux oeuvres de vacances et aux séjours à caractère pédagogique : participation financière

Rapporteur : Marlène LASHERME

Depuis de nombreuses années, la ville du Puy-en-Velay accorde des aides financières aux écoles, associations ou organismes (centres de vacances, centres de loisirs…) qui proposent des œuvres de vacances ou des séjours à caractère pédagogique.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 043-214301574-20261007-DEL_2026_0152-DE

Ces aides financières sont réservées aux structures accueillant des enfants de moins de 18 ans dont les familles sont domiciliées au Puy-en-Velay.

Elles se déclinent en 3 forfaits :
- Pour une demi-journée : le montant s'élève à 2 €,
- Pour un séjour d'une durée de 1 à 4 jours : le montant s'élève à 4 € par journée,
- Pour un séjour d'une durée supérieure ou égale à 5 jours : le montant s'élève à 5 € par journée.

Il convient de procéder au versement des aides aux œuvres de vacances pour un montant de 2 131,00 € ainsi que des aides aux séjours à caractère pédagogique pour un montant de 2 984,00 €.

Le montant global est donc de 5 115,00 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 28/09/2026

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Scolaires - Jeunesse du 22/09/2026

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le montant des aides aux œuvres de vacances de 2 131,00 € ainsi que des aides aux séjours à caractère pédagogique pour un montant de 2 984,00 €, tels qu'elles figurent aux tableaux annexés à la présente et pour un montant global de 5 115,00 €,

- DÉCIDE que cette dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 7 octobre 2026,
Le Secrétaire de séance,
LASHERME Marlène,
Adjointe au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 07 octobre 2026

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 12/10/2026
Qualité : M. le Maire